

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagnote	Umweltverträglichkeitsprüfung, UNO-Konferenz über Entwicklung und Umwelt
Akteure	Vereinigte Staaten von Amerika (USA)
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Berclaz, Philippe
Dupraz, Laure
Terribilini, Serge

Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe; Dupraz, Laure; Terribilini, Serge 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Umweltverträglichkeitsprüfung, UNO-Konferenz über Entwicklung und Umwelt, Vereinigte Staaten von Amerika (USA), 1992 - 2002*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Umweltschutz	1
Allgemeiner Umweltschutz	1

Abkürzungsverzeichnis

BUWAL	Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft
EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
EU	Europäische Union
EG	Europäische Gemeinschaft

OFEFP	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
AELE	Association européenne de libre-échange
UE	Union européenne
CE	Communauté européenne

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Umweltschutz

Allgemeiner Umweltschutz

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 03.06.1992
SERGE TERRIBILINI

Réunissant plus de trente mille personnes, 185 pays, 57 chefs d'Etat et 31 chefs de gouvernement, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) s'est déroulée au mois de juin à **Rio de Janeiro**. Elle avait pour but de produire une déclaration fixant les grands principes d'une gestion commune et durable de la terre et un plan d'action, l'Agenda 21, établissant, en quelque 800 pages, les moyens d'y parvenir. Ceci devait être accompagné d'une convention sur le climat et d'une convention sur la diversité biologique.

Les travaux préparatoires pour l'élaboration d'une convention sur le climat touchant à une réduction des émissions de CO₂ pour les pays industrialisés se sont achevés autour d'un projet minimal ne comportant ni limitations, ni calendrier. Ce faible résultat fut notamment dû à une opposition des Etats-Unis à toute mesure limitative et contraignante. Les autres pays industrialisés (principalement CE et AELE) se sont prononcés pour une stabilisation au niveau de 1990 des émissions de CO₂ d'ici l'an 2000, afin d'aller ensuite dans le sens d'une réduction. Des divergences sont également apparues en ce qui concernait le mode et le montant du financement des projets d'aide au Tiers-monde en matière d'environnement, les pays riches ayant eu quelque réticence à délier leur bourse: les 125 milliards de dollars par an nécessaires ont été considérés comme une somme impossible à débloquer en période de conjoncture difficile. L'élaboration d'un texte sur le respect de la diversité biologique fut également problématique et donna lieu à d'âpres négociations; l'impasse fut complète puisque les Etats-Unis déclarèrent qu'ils ne la signeraient pas, prétextant leur opposition au système de financement prévu. Au vu de ces divergences, c'est donc sur un constat d'échec partiel que débuta (et s'acheva) la Conférence de Rio.¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 12.03.1998
LAURE DUPRAZ

Le **Conseil national** s'est penché sur le projet du gouvernement relatif à l'**octroi d'un crédit-cadre** pour le financement de programmes et de projets environnementaux d'importance mondiale dans les **pays en développement**. Ce crédit-cadre doit permettre à la Suisse de poursuivre ses engagements internationaux liés aux conventions-cadres sur les changements climatiques et la diversité biologique, parafées en 1992. Concrètement, il s'agit de contribuer au fonds pour l'environnement mondial et au fonds multilatéral pour l'ozone issu du protocole de Montréal (1987). A l'origine, le montant de ce crédit devait s'élever à CHF 120 millions sur 5 ans (de 1998 à 2002), mais il a été ramené à 90 millions par le Conseil fédéral qui s'est aligné sur le montant offert par les Etats-Unis. Une courte majorité de la Ceate a proposé de le ramener à 85 millions, estimant que les 5 millions, destinés à l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) pour la mise en oeuvre du crédit, étaient superflus. La majorité de la commission estimait que cette question devait être réglée dans le cadre du budget ordinaire de l'OFEFP. Dans l'examen de détail, le député Dupraz (prd, GE) proposa une solution de compromis: un crédit-cadre de 88,5 millions, dont 3,5 millions pour la mise en oeuvre. Les députés se sont ralliés à cette solution par 88 voix contre 55. Dans le vote sur l'ensemble, 114 conseillers nationaux contre 26 ont approuvé le crédit-cadre de CHF 88,5 millions.²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 04.09.2002
PHILIPPE BERCLAZ

Dix ans après le sommet de la terre de Rio, les Nations Unies ont organisé le **Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg**. Les trois conventions cadre issues de Rio, à savoir les changements climatiques, la désertification et la protection de la biodiversité, n'ont pas été réunies à l'occasion de ce sommet. Après d'âpres négociations, les représentants des 190 pays ont réussi à adopter un Plan d'action. Ce dernier recouvre six domaines. 1. Energie: le compromis ne prévoit aucun objectif chiffré ni échéance pour accroître, d'ici à 2015, le recours aux énergies renouvelables. Les pays pauvres pourront continuer à utiliser des sources d'énergie disponibles sur leur territoire. 2. Changements climatiques: le plan insiste pour que les Etats ratifient le Protocole de Kyoto, mais sans toutefois condamner le rejet de Washington. 3. Eau et assainissement: le nombre de deux milliards de personnes, qui n'ont pas accès aux réseaux d'eau potable et aux installations sanitaires, devra être réduit de 50% d'ici à 2015. 4. Biodiversité: les participants ont convenu de "réduire fortement" le nombre

d'espèces (forêts, plantes et animaux) menacées d'ici à 2015, sans toutefois établir une liste de celles qui sont directement concernées. 5. Commerce : le plan réaffirme la volonté de mettre progressivement un terme aux aides à l'agriculture et aux entraves au commerce, mais ne supprime pas ces aides importantes pour les USA et l'UE. 6. Bonne gouvernance : Le document souligne la nécessité de combattre et de promouvoir la bonne gouvernance et l'Etat de droit, sans en faire une condition incontournable de l'aide publique au développement. Le **Plan d'action** a déçu les associations environnementales, car bien qu'il chiffre des objectifs dans certains domaines, aucune mesure ou contrainte n'y est associée. La délégation suisse a, en dépit de résultats moyens, tiré un bilan positif du sommet.³

1) JdG, 15.2., 29.2., 21.3., 20.5. et 29.5.92; Bund, 19.2. et 8.4.92; NQ, 22.2.92; NZZ, 22.2., 20.3 et 30.5.92; BaZ, 29.2.92; LNN, 1.4.92; BZ, 22.1.92; LZ, 22.4.92; NQ, 12.5.92; Presse du 6.2., 4.4., 6.4 et 11.5.92

2) BO CN, 1998, p. 544 ss.

3) Presse du 14.8 jusqu'au 6.9.02. Le sommet s'est déroulé du 26.8 au 4.9.02.